

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU
LOTISSEMENT BEAUPRÉ**

Siège: Chemin du Claux
29, Lotissement Beaupré
84120 PERTUIS
Tél: 04.90.79.51.46 Port: 06.25.81.42.17
<http://www.assobeaupre.123.fr>

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRÉ
26 juin 2020- 20 heures 30**

Personnes présentes : 19

Pouvoir : 7

(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu),

le quorum est atteint puisque l'association syndicale libre regroupe 46 lots.

Les points suivants ont été abordés, étant rappelé que cette assemblée générale est électorale :

- entretien général du lotissement, voiries et espaces verts

A compter du 1^{er} juillet 2020, Roger Chiarazzo arrête d'assurer l'entretien courant du lotissement qu'il assumait depuis 18 ans. Dès lors, il convient de faire appel à une entreprise pour l'ensemble de cet entretien : taille des arbres et arbustes des divers espaces verts, tontes régulières, désherbage, nettoyage notamment.

Plusieurs devis ont été réalisés et comparés. Le choix se porte sur une entreprise qui interviendra tout au long de l'année, selon un planning convenu, adapté en fonction des besoins.

Evidemment, ce recours à une entreprise extérieure a un coût, qui peut être chiffré autour de 3 300 euros, à parfaire selon les besoins dans les années à venir. Tenant compte de l'arrêt du financement du jardinier intervenant jusqu'alors ponctuellement (environ 1 000 euros par an) et de l'arrêt de l'indemnité mensuelle versée à Roger Chiarazzo (960 euros par an), un surcoût de l'ordre de 1 300 euros par an est à prévoir.

L'entreprise n'étant pas amenée à intervenir aussi régulièrement que le faisait Roger Chiarazzo, l'attention de tous est appelée pour un civisme accru, et chacun est invité à ramasser les débris et à entretenir les plants situés à proximité de chez lui.

- travaux réalisés et à prévoir

Trois bouches d'eau pluviale ont été refaites au printemps pour un coût de 900 euros.

De même, le lampadaire endommagé l'année dernière a été réparé et, après multiples démarches, l'association syndicale libre a pu obtenir le remboursement de l'ensemble des frais par elle engagés.

L'entretien des voies a été refusé à plusieurs reprises par la mairie et il n'est pas envisagé de changement à ce titre.

A priori, il n'y a pas de gros travaux à prévoir cette année.

- Poubelles

Les mêmes difficultés sont à déplorer, que ce soit au niveau des containers enterrés ou de notre local ; les incivilités continuent (cartons, pneus, végétaux, verres, bouteilles plastiques, divers objets et autres déchets de toutes sortes).

Lorsque les containers sont pleins, les gens déposent à même le sol les produits de recyclage et les sacs d'ordures ménagères. Civisme et vigilance sont demandés à tous les colotis et le recours à la déchetterie est encouragé.

Sil y a des cartons avec les adresses, il faut appeler la police municipale qui se déplace pour dresser un procès-verbal immédiatement.

Le confinement n'a pas arrangé la situation déplorée chaque année.

- vigilance des voisins

Des nuisances sonores sont à déplorer, notamment en termes de musique ou d'aboiement de chiens, en journée ou le soir tard. Chacun est invité à faire des efforts à ce titre.

La vigilance plus générale de chacun est indispensable. En cas d'éléments suspects, **il ne faut pas hésiter** à contacter directement la **police municipale** ou la **gendarmerie** aux numéros directs suivants :

Police Municipale : 04.90.09.04.95

Gendarmerie : 04.90.77.98.00

- déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre a été réalisé par Orange.

Il appartient désormais à chaque coloti de solliciter son opérateur pour activer la ligne de la black box à la partie privée. Plusieurs colotis rencontrent des difficultés pour réaliser cette partie de branchement.

- cotisations et comptes de l'ASL

Cotisations :

Malgré les perpétuelles difficultés de recouvrement, notamment auprès de Foncia, toutes les cotisations sont payées à ce jour.

Les cotisations sont utilisées pour régler l'électricité, l'assurance, les frais d'entretien et les frais divers. Les colotis décident à l'unanimité des présents et représentés d'augmenter l'actuelle cotisation à 150 € annuels (75 € par semestre) afin de tenir compte du surcoût lié au recours à l'entreprise extérieure pour l'entretien des espaces verts.

Comptes de l'ASL :

livret A : 21 000 euros environ

compte courant : 4 000 euros.

Les comptes de l'ASL sont à disposition et sont approuvés.

- Renouvellement du bureau et élection du président

Cette assemblée générale est électorale. A la suite de l'appel à candidature aux fonctions de président de l'association syndicale libre adressée en mars 2020, aucun candidat ne s'est manifesté, si ce ne sont, d'une part, Bernard Eloy, et, d'autre part, Roger Chiarazzo finalement candidat pour un nouveau et probable

dernier mandat. Bernard Eloy indique présenter sa candidature afin notamment d'éviter absolument le recours à un syndic professionnel qui engendrerait un surcoût majeur.

Le mandat du président est de 3 ans.

Aux termes du vote, Roger Chiarazzo est élu (25 votes contre 1 vote à Bernard Eloy).

En l'absence de toute autre candidature pour le bureau, les membres actuels se représentent et sont réélus.

Le bureau de l'association syndicale libre est ainsi composé :

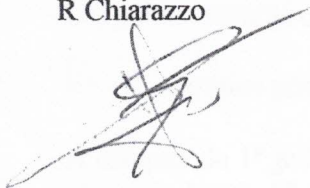
Roger CHIARAZZO, président, Bernard ELOY, vice-président, Jean-Claude HUGUET, conseiller, Valérie MOULLET, trésorière, Emmanuel ROGE, conseiller, Catherine BOUTY, secrétaire.

- questions diverses

La mise en règle des statuts de l'association syndicale libre doit être étudiée au vu des évolutions législatives.

- La séance est levée à 21 h45 heures pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
R Chiarazzo



La Secrétaire
C Bouty

